

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05124

Numéro SIREN : 841 470 792

Nom ou dénomination : Caudard-Breille Group

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/031781

2050 - Bilan Actif

COPIE CERTIFIEE  
CONFORME

DGRIP N° 2050 2023

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise		113 chemin de Fontanières 69350 LA MULATIÈRE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*		84147079200018		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le, 31/12/2022				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	540	540
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 216	13 216
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	47 259 633	34 000
Créances rattachées à des participations		BB	BC	158 358	150 646	7 711
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	47 431 747	184 646	47 247 101
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	175 240	66 827
	DIVFRS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	363 513		363 513
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	50 000		50 000
	TOTAL (III)	CJ	CK	588 753	66 827	521 926
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion acti* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	48 020 501	251 473	47 769 027
Renvois (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :			Créances :	

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant	*
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 45 000 000 )	DA	45 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	47 780		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	547 201		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	274 684		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 274		
		TOTAL (I)	DL	45 870 940	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	1 785 944		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 981		
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 161		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 898 087		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	47 769 027		
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 898 087			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ceged Group

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP			Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI 603 087		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL 603 087		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 34 718		
	Autres produits (1) (11)			FQ 2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	637 808
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 312 112		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 2 167		
	Salaires et traitements*			FY 58 421		
	Charges sociales (10)			FZ 23 111		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC 66 827	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 11		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	462 652	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	175 156	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 403 941		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	403 941	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ 184 646		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR 19 199		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	203 846	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	200 095	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	375 252	

(RÈGLES VOIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

e (article 33 A  
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	92	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	476	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	100 568	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 100 567)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 041 751	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	767 067	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	274 684	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 941	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G I)	HV	10 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 718	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	92	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	100 000			
Amortissements dérogatoires	476			
Produits des cessions d'éléments d'actif		1		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : CAUDARD-BREILLE GROUP

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 47 769 028 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 274 684 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### *Amortissements*

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



## Règles et méthodes comptables

### *Titres de participations*

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.


**Notes sur le bilan**
*Actif immobilisé*

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		540		540
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>540</b>		<b>540</b>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements - Emballages récupérables et divers	13 217			13 217
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 217</b>			<b>13 217</b>
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	47 614 677	19 415	216 100	47 417 991
<b>Immobilisations financières</b>	<b>47 614 677</b>	<b>19 415</b>	<b>216 100</b>	<b>47 417 991</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>47 627 894</b>	<b>19 955</b>	<b>216 100</b>	<b>47 431 748</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	540		19 415	19 955
Apports Créations Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>540</b>		<b>19 415</b>	<b>19 955</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant				
Cessions Scissions Mises hors service			216 100	216 100
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>216 100</b>	<b>216 100</b>



## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS REAL BLUE GROUP 69350 LA MULATIERE	150 000	1 768 844	100,00	-25 478
SAS DCB INTERNATIONAL 69002 LYON	3 000 000	14 557 070	60,00	702 855
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS DC <sup>2</sup> 69004 LYON	1 000	680	25,00	4 118
CIE DE PORTLAND 69006 LYON	102 000	-619 271	33,33	-86 614

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	47 225 383	47 225 383			400000
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	34 250	250	154 416		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 383 599 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	158 358		158 358
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	175 240	175 240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	50 000	50 000	
<b>Total</b>	<b>383 599</b>	<b>225 240</b>	<b>158 358</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
INTÉRÊTS COURUS S/CRÉANCES RATTACHÉ	3 942
<b>Total</b>	<b>3 942</b>

**Notes sur le bilan****Capitaux Propres****Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 45 000 000,00 euros décomposé en 4 500 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 500 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 500 000	10,00

**Provisions réglementées**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	798	477		1 275
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>477</b>		<b>1 275</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		477		


**Notes sur le bilan**
**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 898 088 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 616 786	1 616 786		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 982	93 982		
Dettes fiscales et sociales	18 162	18 162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	169 158	169 158		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 898 088</b>	<b>1 898 088</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

**Charges à payer**

	<b>Montant</b>
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	63 979
INTÉRÊTS COURUS	19 200
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	1 468
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	650
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	130
TAXE D APPRENTISSAGE	52
FORMATION CONTINUE	28
<b>Total</b>	<b>85 507</b>

 Notes sur le bilan

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	50 000		
Total	50 000		



## Autres informations

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : SAS

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :

113 CHEMIN DE FONTANIERES

69350 LA MULATIERE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Service comptabilité de DCB International 30 quai Perrache 69002 LYON.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Compagnie de Portland auprès de la Banque Populaire prêt de 148k€	55 000
Avals et cautions	55 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>55 000</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## **Caudard-Breille Group**

SAS au capital de 45 000 000 €

113 Chemin de Fontanières

69350 La Mulatière

841 470 792 RCS Lyon

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 26 JUILLET 2023**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de 274 684,15 €, comme suit :

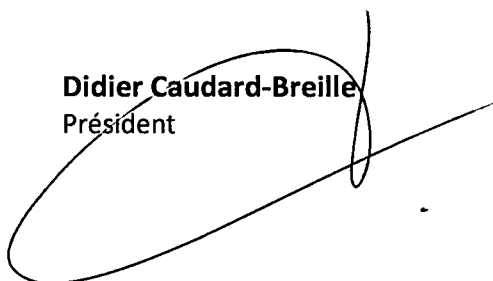
- au compte « Réserve légale », la somme de ..... 13 734,21 €  
soit au moins 5 % du bénéfice
- au compte « Réserve spéciale pour achat d'œuvres originales  
d'artistes vivants », ainsi porté à 5 286 €, la somme de ..... 2 643,00 €
- à titre de « Dividende » aux associés, la somme de ..... 230 000,00 €
- le solde, soit la somme de ..... 28 306,94 €  
étant affecté au compte « Autres réserves »

[...]

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Certifié conforme

**Didier Caudard-Breille**  
Président





**SARL OHAYON**

5 rue Saint-Maximin  
69003 LYON



**RSM**

**RSM RHONE-ALPES**

2bis, rue Tête d'Or  
69006 LYON

**COPIE CERTIFIEE  
CONFORME**

**CAUDARD-BREILLE GROUP**

Siège social : 113 Chemin de Fontanières - 69350 LA MULATIERE  
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **CAUDARD-BREILLE GROUP**

Siège social : 113 Chemin de Fontanières - 69350 LA MULATIERE  
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 000 euros

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CAUDARD-BREILLE GROUP,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAUDARD-BREILLE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des Informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

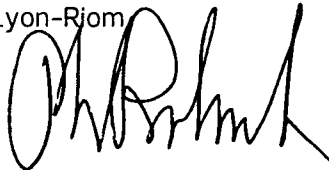
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 19 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

**RSM Rhône-Alpes**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Lyon-Riom



**François de BUSTAMANTE**

Associé

**SARL OHAYON**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Lyon-Riom



**Carine MONTJOUVENT**

Associée